



Règles de vie 2023-2024

Valeurs de l'école : CURIOSITÉ RESPECT ENGAGEMENT



1. Je suis un citoyen du monde respectueux.

Je respecte les adultes et les élèves :

- 1.1 Je suis **respectueux et soigné** dans mon langage parlé et écrit ainsi que dans mes gestes. Si j'utilise les réseaux sociaux ou navigue sur internet, je le fais avec le même respect.
- 1.2 Je m'adresse aux adultes en utilisant les expressions « Madame » ou « Monsieur ».
- 1.3 Je respecte les directives et les consignes données par le personnel de l'école et du service de garde en vue de contribuer au calme.
- 1.4 Les bousculades et les bagarres sont strictement interdites.
- 1.5 Dès que j'entre dans l'école, je circule calmement, et ce, de façon responsable et autonome. Ainsi, je fais preuve de maîtrise de soi et de respect. En tout temps, je coopère avec les adultes et je donne le bon exemple à mes camarades.
- 1.6 J'apporte uniquement des collations santé à l'école et au service de garde (exemples : produits laitiers, fruits et légumes). Il n'est pas permis d'apporter des noix, des arachides ou des produits qui risquent d'en contenir. En aucun cas, je n'apporte des croustilles, des bonbons, des boissons gazeuses, de la gomme à mâcher ou d'autres friandises à l'école.

Je respecte l'utilisation adéquate du matériel prêté, ou autorisé à l'école:

- 1.7 À moins d'une autorisation particulière donnée dans le cadre d'un projet par l'enseignant (e), le ministre de l'Éducation a émis une directive concernant l'interdiction du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire.
- 1.8 Je prends soin de mon matériel, de celui de mes parents ainsi que celui mis à ma disposition par l'école.
- 1.9 Par mesure de sécurité, je n'apporte pas ma planche à roulettes à l'école, de même que mes patins à roues alignées ou mes souliers à roulettes.
- 1.10 Il est interdit d'apporter des jouets ou des objets de valeurs à l'école. Si je viens à l'école à bicyclette, mes parents et moi savons que l'école ne peut être responsable du bris ou du vol de ce bien personnel.











Je respecte l'environnement :

- 1.11 Je ramasse mes déchets à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- 1.12 Je contribue à la récupération de divers matériaux et au compostage.



Je respecte le code vestimentaire :

- 1.13 Mes vêtements ne portent pas d'images et/ou de messages violents ou haineux. Mes bijoux respectent les mêmes valeurs de respect et de pacifisme. Aussi, je porte des chaussures et elles sont en tout temps, bien lacées.
- 1.14 Sont interdits à l'intérieur de l'école ou dans la classe : casquette, capuchon, tuque et chapeau. La casquette doit être enlevée en entrant dans l'école et mise en sortant seulement.
- 1.15 Je respecte qu'ils soient interdits en tout lieu: les vêtements trop courts (longueur minimale à la mi-cuisse) (short et jupe), les gilets décolletés, **les pantalons troués ou déchirés**, les camisoles et les sandales de plage (gougounes et Crocs).

AUTORISÉ				NON-AUTORISÉ					
									
Manches courtes ou longues	Manches dépassant le dessus des épaules	Robe ou chandail sans manche	Pantalon porté à la taille	Décolleté plongeant	Laissant voir les épaules	Laissant voir le ventre, crop top	Bretelle spaghetti	Pantalon porté sous la taille	Pantalons troués ou déchirés

Je suis un citoyen du monde engagé

- 2.1 J'arrive à l'heure à l'école et en classe.
- 2.2 J'apporte tout le matériel nécessaire en classe ainsi qu'en période de spécialistes (éducation physique, musique, anglais et espagnol).
- 2.3 Je fais le travail demandé en respectant les directives données par l'adulte. Je suis centré sur la tâche et je ne dérange pas mes collègues.
- 2.4 Le port de l'habit de neige et des bottes d'hiver est obligatoire pendant une période donnée, et ce, selon les directives de la direction de l'école. En dehors de cette période, le port du pantalon de neige est à la discrétion du parent.



En respectant ces règles de conduite, je suis un citoyen du monde qui favorise un monde meilleur. Je favorise mon bien-être et celui des autres. Je comprends que je fais partie d'un groupe et que j'ai mes droits et responsabilités qui y sont associés. Lorsque je respecte ces règles de conduite, je peux également recevoir un visa, un « citoyen du monde » et/ou divers privilèges (de classe et d'école).

Mes parents et moi avons pris connaissance de ce code de vie.

Signature d'un parent : _____

Signature de l'élève : _____

Code jaune			Responsabilité du parent :
Comportement adopté	Interventions éducatives	Ma responsabilité d'élève :	
<ul style="list-style-type: none"> • S'opposer ou négocier les consignes données par l'adulte • Bousculer (jambette, pousse) • Ne pas prendre soin du matériel prêté • Lancer des objets 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre un temps d'arrêt pour réfléchir au geste posé et trouver des alternatives à ce geste, afin de développer mes compétences d'autogestion. • Discussion • Déplacements supervisés • Retrait de classe • Dîner supervisé au service de garde • Rencontre avec l'intervenant scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer mon code jaune à mes parents, en expliquant avec intégrité le comportement inadéquat que j'ai adopté. Discuter avec mes parents des choix que j'aurais pu faire. • Faire signer le code jaune par mes parents et le remettre le lendemain au membre du personnel qui me l'a remis au départ, avec la fiche de réflexion complétée. • Réparer mon geste auprès de la ou des personne(s) lésée(s) par mon geste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l'école. Le parent fait équipe avec l'école pour soutenir les apprentissages de leur enfant. • Faire confiance aux membres du personnel et aux interventions pédagogiques choisies qui feront grandir mon enfant. • Se rappeler que mon enfant est en apprentissage. L'important est d'utiliser la situation afin d'apprendre à ne plus faire ce comportement.
Code rouge			Responsabilité du parent :
Comportement adopté	Interventions éducatives	Ma responsabilité d'élève :	
<ul style="list-style-type: none"> • Violence physique, verbale ou psychologique • Fuguer de l'école • Voler les biens d'une autre personne • Menacer • Poser un ou des gestes grossier(s) • Intimider 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de temps • Déplacement supervisé • Facturation de matériel • Suspension interne ou externe • Arrêt d'agir /réflexion • Signalement aux policiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la portée de mon geste en faisant preuve d'empathie. • Réparer mon geste auprès de la ou des personne(s) à qui j'ai causé préjudice. • Réfléchir aux solutions qui s'offrent à moi si une situation semblable devait se reproduire. • Nommer ce que je mets en place à partir de maintenant afin de respecter les règles de vie et réintégrer mon groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter avec mon enfant de la situation et l'accompagner dans sa réflexion au besoin. • Aucune punition n'est nécessaire à la maison. Une intervention éducative a été faite auprès de votre enfant. • Signer le code jaune ou le code rouge car mon enfant doit le rapporter le lendemain à l'école.

Les codes jaune et rouge sont un **outil d'information** aux parents, et sont conservés au dossier de l'élève.



COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE :



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PÉI

Nos valeurs : curiosité, respect, engagement

Horaires de l'école primaire d'éducation internationale

Maternelle 5 ans

Avant midi : 8 h 25 à 11 h 15
Dîner : 11 h 15 à 12 h 48
Après-midi : 12 h 48 à 14 h 45



1^{re} à 6^e année

Période 1 : 8 h 25 à 9 h 30
Période 2 : 9 h 32 à 10 h 32
Récréation : 10 h 32 à 10 h 52
Période 3 : 10 h 52 à 11 h 52
Dîner : 11 h 52 à 13 h 09
Période 4 : 13 h 09 à 14 h 24
Récréation : 14 h 24 à 14 h 44
Période 5 : 14 h 44 à 15 h 44

1- Pour nous joindre

- Édifice Des Forges (maternelle à 2^e année)
- Édifice De La Terrière (3^e année à 6^e année)
- Courriel
- Service de garde (ouvert de 7 h 15 à 17 h 45)
- Courriel du service de garde

(819) 840-1549

(819) 840-1320

epei@csduroy.qc.ca

(819) 840-0406

sdg-epei@csduroy.qc.ca



2- Entrées, sorties et déplacements

Par mesure de sécurité, l'élève qui n'est pas inscrit au service de garde doit se présenter à l'école, **dans les cours arrière, seulement 15 minutes** avant le début des classes, car la surveillance ne débute qu'à ce moment-là :

- 8h10 pour tous
- 13h00 pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année
- 14h45 Les parents du préscolaire qui viennent chercher leur enfant doivent se présenter au trottoir avant de l'édifice des Forges. Leur enfant viendra les rejoindre à l'extérieur. En cas de retard, les enfants seront pris en charge par le service de garde au montant de 8\$ comme indiqué dans les règles de régie interne du service de garde.
- 15h44 Les parents des élèves de la 1^{ère} à la 6^e année qui viennent chercher leur enfant doivent se présenter à la sortie près de la clôture de l'édifice concerné. En cas de retard, les enfants seront pris en charge par le service de garde au montant de 8\$ comme indiqué dans les règles de régie interne du service de garde.

Si votre enfant dîne à l'école, il n'a pas l'autorisation de quitter la cour de l'école, sauf s'il possède un billet d'autorisation signé par vous.

Parents qui viennent chercher leur enfant pour dîner à l'extérieur

Si vous venez chercher votre enfant du préscolaire pour le dîner, celui-ci peut revenir seulement à compter de 12 h 45 en passant par la porte du secrétariat. Pour les élèves du primaire, le retour devra se faire à 13 h 00 par la cour d'école.

Circulation dans la ruelle

Pour assurer la sécurité des élèves, il est interdit de circuler en voiture dans la ruelle adjacente aux écoles DLT et DF pour reconduire les enfants entre : **8h00 et 8h30** ainsi qu'entre **15h30 et 16h00**.

Les enfants accompagnés ou non de leur parent doivent se rendre dans leur cour d'école respective en empruntant la ruelle à pied pour l'arrivée et le départ.

Il est interdit de stationner dans le débarcadère du service de garde de l'édifice DLT, sauf si votre enfant fréquente le service de garde.

3- Absences et retard

Absence imprévue

L'école doit être informée de toute absence, en privilégiant l'application **mParent**. Si le parent a un problème avec l'application, il doit contacter le secrétariat au 819 840-1549 et/ou laisser le message dans la boîte vocale **en indiquant le nom de l'enfant, son enseignant (e) ou son groupe et le motif de l'absence**. Merci de ne pas utiliser le courriel pour nommer des absences. Notre boîte vocale est accessible 24h/24h.

Absence prévue

Si l'absence est prévue, veuillez l'indiquer dans l'application **mParent**. Vous pouvez également faire parvenir un mot à l'enseignant(e).

Respect de l'horaire

Il est important que l'élève se présente à l'école aux heures prévues à l'horaire. Le matin, l'arrivée dans la cour de l'école doit se faire entre 8 h 10 et 8 h 25.

Nous apprécions grandement que les élèves respectent l'horaire et que les retards soient évités à moins d'un imprévu ou d'un rendez-vous. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

VOYAGES

Les absences pour les voyages doivent être discutées avant l'achat des billets d'avion, avec l'enseignante de l'élève. Les enseignants ne sont pas dans l'obligation de transmettre ou reprendre des travaux pour ce motif d'absence.

4- Maladie et médication

L'enfant qui est malade doit demeurer à la maison. S'il vient à l'école, il participe aux activités sauf sur présentation d'un billet médical. L'école et le service de garde peuvent administrer des médicaments seulement sur la présentation d'une prescription médicale et avec l'autorisation écrite des parents (formulaire disponible au secrétariat).

* Il serait important d'indiquer sur l'autorisation 2 personnes responsables de l'administration du (des) médicament (s) pour votre enfant (Ex. : éducatrice au service de garde et enseignant (e)).

5- La venue des parents à l'école

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école. **Cependant, nous vous demandons de prendre rendez-vous au préalable avec le membre du personnel que vous voulez rencontrer. Dans ce cas, il est obligatoire de passer par le secrétariat pour vous annoncer.** Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des cours, nous vous demandons de l'attendre à l'extérieur (dans la cour arrière des édifices) afin d'éviter la circulation dans l'école. À noter que pour les parents utilisateurs du service de garde, une *puce* sera mise à la disposition des parents en début d'année par la responsable du service de garde. Celle-ci vous donnera accès SEULEMENT aux heures d'ouverture et aux portes du service de garde.

6- Fermeture d'école et suspension des cours

En cas d'intempéries (tempête, verglas, etc.), les parents doivent regarder sur le site internet du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (<https://csscdr.gouv.qc.ca/>) ou écouter les informations radiophoniques. Lors d'une suspension de cours, le service de garde reste ouvert. Lors d'une fermeture des établissements, le service de garde est fermé. S'il y a fermeture d'école pendant la journée, l'école communique avec les parents afin de savoir si l'enfant peut retourner à la maison en autobus. Par la suite, le personnel de l'école et du service de garde prennent en charge les enfants qui restent à l'école jusqu'à l'arrivée des parents.

7- Autobus scolaire

Dès le début de l'année, l'élève est informé des exigences à observer pour voyager en autobus scolaire. Il doit se conformer à la politique en vigueur à la commission scolaire. Si toutefois vous devez venir chercher votre enfant à l'école avant la fin des cours, veuillez faire parvenir un billet à son enseignant ou téléphoner au secrétariat avant 10h 00. Votre enfant doit obligatoirement prendre l'autobus prévu. Il ne peut pas prendre un autre autobus pour aller chez une connaissance ou pour être avec un ami, même avec votre autorisation.



8- Évacuation

En cas d'évacuation, le plan à cet effet doit être respecté. Chaque début d'année, un plan d'évacuation de l'école et du service de garde sont remis au personnel. Celui-ci doit le respecter lors de la pratique ou en cas d'évacuation d'urgence. En cas d'évacuation, les élèves seront logés à l'Édifice DF ou DLT, selon le cas ou à l'école secondaire des Pionniers.



9- Les souliers

Afin de veiller à la propreté de l'école, on exige que les élèves aient deux paires de souliers : une pour l'intérieur (espadrilles multisports pour l'éducation physique) et l'autre pour l'extérieur. Pour le service de garde, les élèves doivent également avoir des souliers.

10- Notre site Web

Nous invitons fortement les parents à utiliser le site de l'école pour obtenir toute information pertinente à la vie de l'école et du service de garde. Allez au www.csscdr.gouv.qc.ca, puis cliquez sur « primaire ». Cliquez ensuite sur « écoles primaires », et sélectionnez l'école primaire d'éducation internationale.

11- Fouille

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le code de vie de l'école ou par la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée en égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école. Considérant le fait que les vestiaires sont la propriété de l'école, il est à noter que ceux-ci peuvent être fouillés en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable. « *Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence* » (2017)